

tion des peuples des Nations Unies, de ces centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants de toutes les parties du monde, et de ces centaines de millions de citoyens moyens de tous les pays, si lourdement frappés par le fléau des deux dernières guerres qui ont signifié pour eux des pertes, des souffrances et des épreuves inouïes?

A San-Francisco, les gouvernements respectifs de ces centaines de millions de citoyens ordinaires semblent s'être efforcés d'établir, par l'intermédiaire de leurs représentants, les cadres d'une organisation qui, si tous ces gouvernements font en sorte qu'elle fonctionne dans le même esprit qui a présidé à sa conception, c'est-à-dire un esprit de tolérance mutuelle, il nous sera possible de réaliser les véritables aspirations et la détermination de ces masses populaires de l'univers entier, aspirations et détermination qui ont pour objet la paix internationale et la sécurité mutuelle fondée sur la foi et la confiance dans l'honnêteté d'intention et la sincérité de buts de chacun plutôt que sur des groupes voués au maintien précaire de l'équilibre des puissances ou sur les délimitations instables des sphères d'influence.

Les masses populaires peuvent-elles partout dans le monde et en tout temps faire entendre leurs aspirations, leurs volontés et obtenir qu'elles soient réalisées par leurs gouvernements respectifs et par tous ceux qui agissent et parlent en leur nom au sein de conférences et comités internationaux, grands ou petits, siégeant secrètement ou au grand jour?

Ne devons-nous pas espérer, si nous voulons en définitive le succès de l'organisation mondiale, qu'une réponse affirmative soit donnée maintenant ou dans un avenir rapproché?

Nous savons au moins que, pour notre nation, c'est la bonne réponse, et c'est pourquoi la Chambre est saisie aujourd'hui de la présente résolution.

Nous savons que la Chambre représente véritablement la masse de la nation canadienne. Nous savons qu'à la Chambre, la conception d'une nation ou d'un Etat comme institution supérieure aux hommes, femmes et enfants qui la composent et distincte d'eux, n'est pas commune. Nous savons que ceux qui tentent de parler ou d'agir au nom de la nation y sont autorisés par ces hommes, femmes et enfants, et qu'ils doivent en tout temps tenir compte des intérêts de ces mêmes hommes, femmes et enfants et, dans une certaine mesure, de la conception qu'ils se font de leurs propres intérêts.

Voilà pourquoi le premier ministre, lorsqu'il proposait le 20 mars dernier une résolution tendant à approuver la participation du Canada à la conférence de San-Francisco, dit

[L'hon. M. St-Laurent.]

à la Chambre que la charte, avant d'être ratifiée, serait soumise à l'approbation du Parlement. Voici les paroles prononcées par le premier ministre à ce moment-là:

En proposant cette ligne de conduite, le Gouvernement suit le méthode consacrée en matière de traités. Nulle obligation contractée en vertu d'un traité ne saurait être plus solennelle que celle que les Nations Unies assumeront sous le régime de la charte. La ligne de conduite proposée par le Gouvernement assurerait en outre au Parlement nouvellement élu par le peuple le dernier mot quant à l'adoption de la charte.

La charte fut signée par cinquante nations. Le 7 septembre, on en déposa une copie sous le titre de série de traités n° 7; le 10 septembre on déposa une copie du rapport présenté à San-Francisco au nom de la délégation canadienne. Le service de distribution m'apprend qu'à ce moment-là, il en expédia des exemplaires par la poste à tous les honorables députés.

C'est un fait important que cinquante Etats, composant la plus grande partie du monde civilisé, ont pu s'entendre et étaient tous disposés à signer la charte. Ceux d'entre nous qui ont assisté à la conférence savent que parfois les difficultés et les discordances d'opinion semblaient considérables, mais en fin de compte, on se mit d'accord. Lorsque la conférence se réunit, la guerre faisait toujours rage. La plupart des délégués à San-Francisco représentaient des pays dont les populations tentaient des efforts héroïques et consentaient de grands sacrifices afin de hâter la fin de la guerre. D'aucuns arrivaient de pays récemment libérés de l'ennemi et tous se rendaient pleinement compte des terribles souffrances que la guerre cause à l'humanité. A mon sens, c'est cette connaissance intime des malheurs endurés qui nous permet, à la longue, d'en venir à un accord.

Au cours d'une conférence internationale de ce genre, il faut réconcilier tellement d'intérêts nationaux, effectuer des rajustements entre un si grand nombre d'opinions discordantes exprimées par les différents Etats représentés, que le résultat est inévitablement un compromis. Le texte décisif de la charte porte la marque de ces accommodements et ajustements. Personne ne prétendra, il me semble, que le document est idéal, et au cours de mon allocution, je signalerai certaines dispositions que le Gouvernement canadien espère voir modifier à l'avenir. Toutefois, chaque chapitre, chaque phrase et, dans certains cas, chaque virgule, ont été discutés et étudiés par les comités de la conférence. Chaque clause a reçu l'approbation des deux tiers des Etats représentés. La charte qui résulte de ces délibérations est l'œuvre d'une grande collaboration. Chaque nation